



HAL
open science

Le maire de Paris en représentation(s)

Florence Haegel

► **To cite this version:**

Florence Haegel. Le maire de Paris en représentation(s). Politix, 1993, 6 (21), pp.65 - 87.
10.3406/polix.1993.2028 . hal-03458173

HAL Id: hal-03458173

<https://sciencespo.hal.science/hal-03458173>

Submitted on 30 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le maire de Paris en représentation(s)

Florence Haegel

Centre d'étude de la vie politique française
Fondation nationale des sciences politiques

DEPUIS 1977, Paris dispose d'un représentant en titre en la personne d'un maire. A la différence des éphémères présidents du Conseil de Paris qui assumaient jusqu'alors cette mission de représentation, ce nouveau personnage politique (surtout lorsqu'il est incarné par une personnalité politique de l'envergure de Jacques Chirac) se trouve placé devant l'exigence de mettre en scène cette fonction, de délivrer un discours sur la commune dont il est l'élu. Dans l'inventaire des images sécrétées par la capitale, la production chiraquienne n'est pas toujours à la hauteur de la richesse de la généalogie ou de la sociologie de ces représentations. Elle répond, il est vrai, à l'impératif de simplification et d'efficacité du discours politique. Mais l'intérêt de son étude tient d'abord au fait qu'elle est marquée du sceau de l'institution. Au moment où Paris se trouve doté d'un maire élu, éternelle «arlésienne» de son histoire, un nouveau rôle est introduit dans le répertoire politique qui doit prendre sa place dans la hiérarchie des emplois de la scène politique ; parallèlement, un faisceau de représentations de Paris, ville et capitale, se fige dans une production municipale officielle. Ce double mouvement de confection d'un rôle politique et d'un dispositif de mise en scène d'une ville a été étudié à travers la période de genèse, constituée par le premier mandat de Jacques Chirac, et à partir d'un corpus constitué des discours du maire, du journal municipal et d'entretiens auprès de personnalités politiques parisiennes.

Un maire comme les autres

«Le maire de Paris est tout à fait un maire comme les autres. Certaines de ses fonctions sont plus marquées que pour d'autres maires. Je pense, en particulier, aux relations internationales. Mais c'est un maire comme les autres et c'est ainsi qu'il doit concevoir sa fonction. D'ailleurs, quand je parle avec d'autres maires je suis tout à fait sur la même longueur d'ondes, et je ne vois aucune différence de nature dans mes fonctions. Cela, je crois, c'est très important d'en avoir conscience» (entretien avec Jacques Chirac).

La fonction de maire est un métier de représentation. Son travail met en jeu des symboles¹. Cette affirmation ne conduit pas à nier l'existence d'autres dimensions de l'activité mayoral, elle rappelle simplement que le maire est d'abord un élu et que, dès lors, son travail implique, en priorité, cette dimension représentative. La scène municipale a particulièrement mobilisé

1. D'un point de vue général sur l'efficace de la symbolique politique, voir Balandier (G.), *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Balland, 1980 et Ansart (P.), *Idéologies, conflits et pouvoirs*, Paris, PUF, 1977. Des études récentes se sont penchées sur l'aspect symbolique du travail mayoral : voir notamment Marie (J.-L.), «La symbolique du changement», in Mabileau (A.), Sorbets (C.), dir., *Gouverner les villes moyennes*, Paris, Pedone, 1989.

l'attention de chercheurs réfléchissant sur cette dimension symbolique¹. Décors des mairies, images officielles ou caricatures, presse locale ou journaux municipaux ont fourni matière à l'analyse des images municipales. A Paris, l'absence de presse locale investit le journal municipal d'un quasi-monopole de représentation de cet imaginaire municipal². La «matière première» mise en image est fournie en partie (mais non de manière exclusive) par ces scènes standardisées qui remplissent l'emploi du temps d'un maire et qui figent l'acteur politique dans son rôle. Ces images politiques se donnent à voir comme un récit en raccourci des modalités de la représentation politique ; elle définissent en le mettant en scène l'échange politique³ et racontent donc ce que veut être la représentation politique. Les images municipales ne privilégient pas le mode contractuel, celui de la dynamique de construction de la délégation politique propre à la relation parti/électeur, elles reposent sur le mode de l'institutionnalisation. La représentation politique est fixée dans la relation élu/administrés. Les images de Jacques Chirac, maire de Paris, n'échappent pas à ce registre, elles puisent dans un répertoire très traditionnel des images d'un maire. Les figures du maire⁴ relèvent d'un vocabulaire très codifié, fondé sur la répétition de scènes-clichés (inaugurations, commémorations, remises de médaille, visites sur le terrain, fêtes folkloriques, etc.). La seule caractéristique propre au rôle de maire de Paris est la dimension nationale et surtout internationale de son rôle.

Le dispositif iconographique renvoie d'abord aux activités «instituant» (24% des photos) liées à la fonction de maire. Les inaugurations, les commémorations, les remises de médaille jouent le rôle de «rites d'institution»⁵. Leur caractère instituant est d'abord lié à leur effet performatif. Dévoiler une plaque de rue, couper un cordon, décorer une personnalité sont des gestes porteurs d'effets directs sur la réalité sociale. Dans le cas de l'inauguration des rues, cet aspect est particulièrement significatif puisqu'il s'agit de nommer l'espace. La toponymie est une dimension importante de la mise en scène du pouvoir des maires⁶. Jacques Chirac devient maire parce qu'il est montré en train d'officier, selon des rites qui lui préexistent. Le

1. Voir en particulier les travaux pionniers de M. Agulhon sur l'importance de cette scène municipale dans la mise en place de l'imaginaire républicain (*Marianne au combat*, Paris, Flammarion, 1979 et *Les maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986).

2. Le dépouillement systématique de 43 numéros (d'octobre 1978 à mai 1983) du journal municipal parisien fournit le matériau de base pour étudier ces figures du maire. Toutes les photos sur lesquelles figurait J. Chirac ont été intégrées dans ce corpus à l'exception des photos qui accompagnent, dans chaque livraison, l'éditorial (en première page) du maire (*La lettre du maire*). Ces photos du maire s'adressant directement à ses administrés ont d'ailleurs varié au cours de cette première mandature : dans les premiers numéros, c'est un J. Chirac plutôt familier qui est présenté de profil en train d'écrire sans lunettes et cigarette à la main gauche, le front plissé. La photo devient par la suite plus officielle : J. Chirac s'est arrêté d'écrire mais garde le stylo à la main, il se tourne vers les lecteurs et fixe son regard, très sérieux. Un corpus de 109 photos mettant en scène J. Chirac a été constitué. Une grande partie d'entre elles sont issues d'une rubrique particulière intitulée «Paris Actualités». Sous ce titre sont présentées des photos relatant les événements qui se sont déroulés à la mairie.

3. Voir par exemple, Memmi (D.), *Le récit en politique*, Paris, Presses de la FNSP, 1986 et Gourevitch (J.-P.), *La politique et ses images*, Paris, Edilig, 1986.

4. Mons (A.), «L'image de la scène municipale», *Ethnologie française*, n°2, avril-juin 1989.

5. Bourdieu (P.), «Les rites comme actes d'institution», *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°43, juin 1982.

6. Aucune étude sur le choix des noms des rues parisiennes durant la période contemporaine n'est disponible. D'un point de vue historique, l'importance des dénominations fixées à l'époque napoléonienne a été notée. En revanche, les villes de province puisent largement dans le répertoire de la IIIe République. Voir sur ce point, Milo (D.), «Les noms de rues», in Nora (P.), dir., *Les lieux de mémoire. La nation*, Paris, Gallimard, 1984.

caractère rituel de ces situations est signalé par la codification et la répétition des images qu'elles suscitent. Les scènes sont toujours les mêmes : le maire fait le geste de dévoiler une plaque, le maire passe en revue des anciens combattants, décore une personnalité ou pose à ses côtés.

Parallèlement à ces images très stéréotypées, un autre type de situation, présenté comme «plus naturel», répond tout autant à un code bien établi. Il s'agit des représentations du maire sur le terrain. La place de telles images du maire est importante (20% des images), elle a pris de l'ampleur au cours du premier mandat. Ainsi apparaît une petite rubrique «La visite du maire dans le...» qui met en image ces visites d'arrondissement. Ces images dévoilent une autre face du métier de maire, celle de l'homme de terrain. Les codes ici puisent dans deux registres tout aussi répertoriés¹ ; la moitié des photos de cette rubrique présente le maire comme un «bâtitteur». Cette dimension est signifiée par la situation dans laquelle il est montré (visite de chantier d'un pas décidé, examen de plan ou de maquette d'un air attentif et connaisseur). L'autre moitié des photos représente le maire en contact avec la population parisienne. Parmi ce groupe, les plus nombreuses mettent d'ailleurs en scène Jacques Chirac avec des enfants (visite de classes, de centres aérés, etc.) ; les autres sont prises sur des marchés. Sur les chantiers, Jacques Chirac est coiffé d'un casque, auprès des enfants, il peut être pris dans la position accroupie, alors que dans les figures qualifiées d'instituantes, il se tient toujours dans une position très officielle. Echappant à ces deux rubriques, deux photos seulement montrent le maire en situation de médiatisation (une photo prise lors d'une conférence de presse et une autre prise le soir des résultats du second tour des municipales de 1983 entouré d'une nuée de journalistes et d'une forêt de micros). Pour le reste, de nombreuses représentations du maire font écho à des «traditions» parisiennes ou provinciales : beaujolais nouveau, dégustation de tripes à la mode de Caen, réception du maire d'Ajaccio, Tour de France, etc.

La plupart de ces photos sont accompagnées de légendes. Ces dernières se bornent à énumérer les personnalités, principalement les élus, présentes à cette occasion (même celles qui ne sont pas visibles sur la photo). Cette pratique remplit une double fonction : l'énumération des élus dénote un des objectifs du journal municipal. Pour les producteurs de ce journal, une des justifications d'une telle publication est aussi de rétribuer les élus de la majorité en leur accordant une visibilité ou en parlant de leur arrondissement². Mais ces légendes sont aussi reprises comme des formules rituelles. Elles se placent principalement sur un registre purement descriptif, souvent en position de redondance vis-à-vis de l'image. Les écarts constatés, c'est-à-dire les entorses à cette langue neutralisée, puisent dans un vocabulaire très restreint qui pourrait faire bonne figure dans le *Dictionnaire des idées reçues* de Gustave Flaubert : les réceptions s'adressent toujours à des «invités de marque», les commémorations sont toujours «émouvantes», les réalisations «récentes» et beaucoup d'activités restent cependant qualifiées de

1. Voir sur ce point Garraud (P.), *Intégration et différenciation dans le personnel politique français : l'exemple des maires urbains (1945-1984)*, Thèse pour le doctorat d'Etat en science politique, dir. J. Lagroye, Université Bordeaux I, 1987.

2. «J'avais beaucoup appuyé sur les compte-rendus sur les événements qu'il y avait dans les arrondissements. C'était très ennuyeux... c'est très pénible à faire. Mais c'est très payant parce que les élus sont tout de même très contents» (entretien avec D. Baudouin, directeur de la communication).

«traditionnelles»¹. La fonction redondante de ces légendes a été analysée comme un procédé de construction de ce rituel municipal². Le fait notable est que de telles pratiques iconographiques et discursives soient reprises telles quelles dans le cas parisien. Découvrir cet «art de faire» local dans la production municipale parisienne peut-être interprété de diverses manières. Le recours aux stéréotypes municipaux témoigne d'une volonté de conformité, voire d'une absence d'innovation. Il résulte aussi d'un souci d'instituer Jacques Chirac en tant que maire. Être consacré comme maire, c'est paraître «en tant que maire». Pour Jacques Chirac, l'enjeu de cette métamorphose était décisif. Les conditions de son élection ne pouvaient lui assurer sa légitimité municipale. Son travail symbolique, durant tout le premier mandat, est de se glisser dans les habits de ce personnage, en endossant tous les signes extérieurs associés à ce rôle.

La définition d'un rang

Où se place le maire de Paris ? Est-il le premier des élus locaux, qui en tant que tel doit se poser en porte-parole du localisme ou est-il la dernière des figures politiques nationales, en tant que représentant de la capitale ? Cette question du rang est au cœur de la définition de ce nouveau rôle politique. Le rôle de maire est associé à des discours de légitimation reposant sur des *topoi*. Parmi ces thèmes, la défense des intérêts locaux (et son envers l'opposition au pouvoir central, «à la capitale») présente une évidente rigidité. Il impose des logiques propres à la position de maire de Paris et conduit son détenteur à une conduite préformée. L'impératif de comportement est d'ailleurs souligné par Jacques Chirac lui-même, qui dote même cette figure imposée d'une dimension déontologique (un comportement alternatif serait «faillir à sa mission», selon ses propres termes).

«Pour l'ensemble des maires de France, il [le futur maire de Paris] sera tout naturellement un chef de file et le porte-parole des revendications communales»³. Comme le signalent ces propos de Maurice Doublet, ancien préfet de la région parisienne, la fonction de maire de Paris doit permettre à son détenteur de s'ériger en porte-parole de l'ensemble des collectivités et élus locaux. Dans une telle optique, l'enjeu que constitue la maîtrise des associations professionnelles⁴ est décisif. Alors que la carrière ministérielle et

1. L'insistance sur la notion de «tradition» est de surcroît particulièrement forte durant ce premier mandat. L'aspect «moderniste» du maire, si marqué dans certains journaux municipaux, n'est guère ici repérable. Voir par exemple, Dauvin (P.), «Le bulletin municipal de Rennes, souci du lecteur ou de l'électeur ?», *Mots*, n°25, décembre 1990.

2. «On peut avancer l'hypothèse que ces pages régionales deviennent le support privilégié d'un éloge quotidien de cette opération symbolique publique que constitue la cérémonie municipale. Peu importe alors le mode répétitif du discours, reste la représentation vulgarisée et divulguée d'un événement ordinaire mené rituellement de main de maître. Toute la puissance municipale réside aussi dans cette maîtrise des opérations» (Mons (A), «L'image de la scène municipale», *op. cit.*, p. 164).

3. Doublet (M), «Le maire de Paris 1977», *La nouvelle revue des deux mondes*, n°1, janvier 1977, p. 62.

4. Dans le domaine municipal, les associations sont anciennes. En 1896, une Fédération des conseillers municipaux socialistes de France, d'obédience guesdiste, est organisée. Une première association nationale regroupant les maires des villes de plus de 35 000 habitants est fondée en 1906. En 1908, est créée l'Association nationale des maires de France et d'Algérie qui s'adresse plus spécifiquement aux communes rurales. En 1922, la fusion entre les deux dernières associations est annoncée, lors d'un congrès qui se tient pour la première fois à l'Hôtel de Ville de Paris : L'Association des maires de France est née. Voir en particulier sur ces questions, George (J.), *Histoire des maires 1789-1939*, Paris, Plon, 1989, p. 227-259.

la culture politique de Jacques Chirac le destinent davantage à jouer sur la fibre «jacobine», sa position de maire de la capitale lui fournit une tribune «girondine», à l'occasion de réceptions annuelles de l'Association des maires de France et du Mouvement national des élus locaux (MNEL)¹. Ces deux associations nationales «unitaires»² sont fondées sur les mêmes principes : fonctionnement «consensuel» et action corporatiste. Elles interviennent comme des entreprises d'homogénéisation du personnel politique et comme groupe de pression. Leur rhétorique commune est l'opposition à l'Etat et elles agissent par la mise en avant des «grands élus», dont la surface politique peut servir de levier à l'imposition de certaines revendications. Les réceptions régulières à l'Hôtel de Ville du personnel local permettent, dès lors, à Jacques Chirac de se poser en porte-parole du localisme³. En 1982, la position de maire de Paris l'autorise, par exemple, à engager une critique des lois de décentralisation en parlant au nom de l'ensemble des collectivités locales. D'autres illustrations de ce mécanisme de délégation de la parole «localiste» sont disponibles. Elles passent par le gommage de toute spécificité de la capitale et de son représentant pour produire une homogénéisation qui prend pour nom solidarité.

«Son rang de capitale ne donne naturellement à la Ville de Paris aucun titre particulier à réunir l'ensemble des maires de France. Peut-être même pourrait-on se demander si la trop grande proximité du pouvoir central ne porte pas une ombre gênante sur l'indépendance d'esprit des élus locaux. Ce serait aussi sous-estimer à quel point la ville de Paris se sent aujourd'hui solidaire de toutes les communes de France [...]. Notre force, mes chers collègues doit être notre solidarité.» (discours d'ouverture de Jacques Chirac au congrès des maires de France, 20 novembre 1979).

«Il est de tradition pour l'Hôtel de Ville de Paris d'accueillir chaque année le congrès du Mouvement national des élus locaux, et c'est avec plaisir que cette année encore je vous reçois dans ce palais chargé d'histoire. Il est la maison commune des Parisiens, un peu aussi de tous les élus locaux. Par vous, grâce à vous, l'Hôtel de Ville vibre aujourd'hui à l'unisson des villages et des cantons qui constituent la trame de la France.» (discours de Jacques Chirac à l'occasion du congrès du MNEL, 15 novembre 1980).

S'il joue sur sa position mayorale pour se présenter comme le premier des élus locaux et donc le porte-parole naturel des revendications localistes, Jacques Chirac ne néglige pour autant l'atout que représente le fait de représenter la capitale dans l'affirmation d'un rang qui s'affirme comme celui d'un personnage politique d'envergure nationale et internationale. Endossant les habits de maire de Paris, il opère la synthèse de deux fonctions jusqu'alors éclatées. Il hérite, dans le domaine de la gestion municipale, des pouvoirs du préfet. Mais dans celui de la vie représentative, il prend aussi le relais de son autre prédécesseur, le président du Conseil de Paris. La dimension représentative du rôle de président du Conseil de Paris était particulièrement

1. Enfin, en créant l'Association des maires francophones qu'il préside, le maire de Paris utilise sa position mayorale sur le terrain international.

2. Voir Garraud (P.), *Intégration et différenciation dans le personnel politique français...*, *op. cit.*, p. 337-345.

3. Symétriquement, ces associations professionnelles sont également des producteurs d'attentes. Elles mettent en jeu des mécanismes d'harmonisation de celles-ci. L'investissement dans de telles associations entraîne donc un mécanisme d'ajustement de critères de définition du rôle de maire de Paris aux normes qu'elles véhiculent.

visible sur le plan international. La règle coutumière diplomatique était, en effet, que les chefs d'Etat en visite officielle dans la capitale fussent reçus à l'Hôtel de Ville par le président du Conseil de Paris, représentant du «peuple de Paris». Avant 1977, une telle coutume ne risquait pas de porter ombrage à la fonction présidentielle. La présidence du Conseil de Paris était non seulement incarnée par des personnalités de faible envergure nationale mais ce poste était soumis à une rotation annuelle.

Le contexte politique de 1977 et l'identité du nouveau maire ont transformé radicalement l'impact de cette règle coutumière. Elle devient, pour Jacques Chirac, une ressource décisive dans la concurrence qu'il engage avec le président de la République. L'importance accordée à la dimension internationale du rôle de maire de Paris, dont témoigne l'iconographie municipale, est le signe que cette ressource a bien été mobilisée. Les conflits protocolaires qui ont marqué la période d'institutionnalisation du nouveau rôle de maire de Paris confirment l'existence de cet enjeu. Toute la concurrence entre Jacques Chirac et Valéry Giscard d'Estaing a tourné autour de la définition d'une envergure : sur quelle scène joue le nouveau maire de Paris ? Historiquement, l'existence d'un service du protocole à la mairie de Paris peut être datée de la Libération. En 1944, est mis en place un service «Accueil de Paris», chargé de prendre en charge les militaires alliés, présents dans la capitale. Ce service devient, sous la IV^e République, le «Service des fêtes et des cérémonies» et baptisé en 1969 «Service du protocole»¹. Rattaché à la questure (et non pas au cabinet), il rassemble une vingtaine de personnes et a en charge la préparation matérielle des réceptions, cérémonies et manifestations officielles, des traductions et des visites internationales. Mais c'est aussi lui qui organise le calendrier et l'intendance de toutes les visites de l'Hôtel de Ville. Parmi ces activités, la définition de règles protocolaires proprement dites n'est donc pas centrale. D'ailleurs, du point de vue de leur origine, les chefs du protocole qui se sont succédé à l'Hôtel de Ville ne peuvent être qualifiés de véritables professionnels de la mise en scène du pouvoir². La question de l'agencement interne des règles de mise en scène du pouvoir municipal est, en effet, marginale : elle se réduit à un ordonnancement de la hiérarchie municipale objectivé dans des règles de préséance³.

Toutefois, durant les premiers mois du premier mandat municipal de Jacques Chirac, la question de l'ajustement de certaines règles protocolaires a été l'occasion de plusieurs conflits avec l'entourage présidentiel. Le spectacle, l'opération d'exposition au regard d'un pouvoir ne peuvent être compris comme le simple enregistrement d'un rapport de force. Bien plus, ils

1. Le colonel Lescure qui assume cette fonction jusqu'en 1968 est, dans la logique de la genèse de ce service, l'ancien chef de cabinet du gouvernement militaire de Paris. J. Clidière, qui lui succède jusqu'en 1989, est un fonctionnaire de la Ville qui progressivement s'est spécialisé dans ces questions d'intendance.

2. Désignés du même titre que leurs collègues de l'Élysée, les chefs de protocole de la Ville ne sont pas issus, comme eux, du corps diplomatique. Leur fonction «protocolaire» proprement dite (établissement d'une étiquette) est d'ailleurs modeste. Dès lors, les chefs du protocole de la mairie de Paris ne sont pas véritablement en position de pouvoir négocier avec le service protocolaire présidentiel. En tout état de cause, les questions d'ajustement protocolaire, lorsqu'elles revêtent un certain impact, sont le plus souvent réglées par les cabinets respectifs des protagonistes.

3. Les règles de préséance (maire, adjoints sectoriels par ordre de leur élection et adjoints territoriaux), et une très vague réglementation de la mise en scène des signes de la fonction (avant 1977, les conseillers de Paris pouvaient porter une bande bleue et rouge ; depuis cette date, le maire en a le monopole et les conseillers ont hérité d'un badge) sont les principaux codes protocolaires.

participent de la construction de celui-ci. Et si la dimension symbolique est constitutive du pouvoir, il est logique que son appréhension par les professionnels de la politique soit exacerbée.

Or, le socle sur lequel reposent les pratiques protocolaires françaises est constitué par un texte de la III^e République (décret du 16 juin 1907), révisé à plusieurs reprises, en 1947, 1958 et plus récemment en 1989. Dans ces textes (à l'exception, bien entendu, du dernier) n'apparaissait que la fonction de président du Conseil de Paris. Il occupait, dans l'ordre de préséance, le 21^e rang. Il passait donc après les présidents des deux assemblées parlementaires, de l'ensemble des membres du gouvernement, du préfet de Paris, etc. Cet ordre protocolaire reléguait donc Jacques Chirac à une position peu gratifiante, d'autant que la coutume voulait que, lors de l'arrivée des chefs d'Etat en visite officielle en France, il soit présent avec les autres représentants des autorités publiques pour les accueillir à l'aéroport. En réalité, rapidement, le maire de Paris décida de ne plus se déplacer, jugeant cette situation trop humiliante pour sa fonction. La question du rang du maire de Paris fut contournée, pour les autres cérémonies officielles, en avançant l'argument des anciennes fonctions de Jacques Chirac : le classement officiel de Jacques Chirac est alors la résultante de sa qualité d'ancien Premier ministre et non de sa fonction de maire.

De même, selon la coutume, le président du Conseil de Paris recevait à l'Hôtel de Ville les chefs d'Etat en visite officielle en France. Cette visite revêtait un caractère spécifique, du point de vue diplomatique, puisque est présent, lors de ces réceptions, l'ensemble du corps diplomatique. Le maire de Paris disposait, du fait de cette coutume, de la possibilité d'avoir un entretien en tête-à-tête avec des personnages de dimension internationale. Si la remise en cause d'une telle coutume n'était pas possible, son inflexibilité pouvait être envisagé dans le cas des personnalités officielles n'ayant pas le rang de chef d'Etat. Un exemple d'un tel contentieux protocolaire entre le président de la République et le maire de Paris est fourni par une des premières visites officielles intervenue après l'élection de Jacques Chirac, celle de M. Brejnev. Dans l'emploi du temps du Secrétaire général du Parti communiste soviétique, tel que l'avait établi les services de l'Elysée, la traditionnelle visite à l'Hôtel de Ville n'était pas prévue. Jacques Chirac envoya donc une invitation personnelle à M. Brejnev¹.

La visite du pape à Paris, au printemps 1980, est sans doute le meilleur témoignage de l'ampleur des enjeux protocolaires. Elle se mesure à l'aune de l'activité diplomatique déployée à cette occasion. L'étendue des préparatifs est impressionnante². Ils comprennent d'interminables négociations triangulaires entre les entourages de Jacques Chirac, Valéry Giscard d'Estaing et Jean-Paul II, minutieusement relatées par Bernard Billaud, à l'époque directeur de cabinet du maire, mais surtout ancien conseiller à l'Ambassade de France près du Saint-Siège et conseiller de Jacques Chirac pour les affaires religieuses depuis Matignon.

1. *Le Monde*, 22 juin 1977.

2. Ce travail diplomatique a même inclus une visite personnelle de J. Chirac au Saint-Siège à la fin de laquelle le verdict favorable du pape est tombé.

La question était d'abord de rendre légitime l'idée même d'une réception de Jean Paul II par le maire de Paris. Première difficulté dans l'imposition d'une telle éventualité : il n'existait pas de précédent de visite papale à un conseil municipal d'une capitale (l'argument coutumier ne pouvait donc pas être avancé). Or, les réticences de «l'Elysée»¹ devant la dimension publicitaire d'une telle visite pour le maire de Paris étaient vives. Le travail diplomatique engagé s'apparente alors à une entreprise de définition de la nature de la visite du pape à Paris. «Visite pastorale», selon le terme consacré par le Saint-Siège, le voyage du pape n'est pas celui du chef d'Etat du Vatican. Dès lors, la réception à l'Hôtel de Ville est présentée comme une rencontre avec le «peuple de Paris» (accessoirement avec son maire). Travail diplomatique par excellence, cette phase préparatoire a conduit à mettre en avant, comme argument de légitimation, le jumelage de Paris et de Rome :

«Jusqu'à présent, jamais le pape n'avait répondu à une invitation municipale. Alors il fallait trouver un autre argument qui est venu dans un deuxième temps. J'ai dit : "Attention, il y a une situation qui est tout à fait atypique et qui ne se retrouve dans aucune autre capitale, c'est que Rome et Paris sont deux villes jumelées, et c'est un jumelage exclusif. C'est donc moins le pape que le maire de Paris recevra que l'Evêque de Rome"» (entretien avec Bernard Billaud).

La seconde phase de ces préparatifs concerne la mise au point du scénario cérémoniel de cette visite. L'importance accordée au processus de fixation des règles de mise en scène ne peut être comprise qu'en référence à l'impact de la dramaturgie dans tous les voyages papaux. Les visites du pape sont des événements médiatiques internationaux. Elles font l'objet de stratégies dramaturgiques de la part des différents protagonistes et, en premier lieu, par le pape et son entourage². Ces derniers développent une stratégie fondée sur des anticipations du travail des médias et sur la détermination d'un «script», «un fait narratif accompli» qu'ils tentent d'imposer comme version de référence. Les puissances invitantes tentent à leur tour d'infléchir le scénario en leur faveur³. Au cours de cette phase d'écriture du «script», les négociations furent tout aussi marathoniennes. Les craintes des négociateurs du Vatican (sans doute renforcées par celles de l'entourage présidentiel français) étaient que le pape soit vu en compagnie de Jacques Chirac entouré de Parisiens. Mais de telles inquiétudes ne relevaient pas du domaine de la sécurité mais bien de celui de la symbolique.

«On ne pouvait pas appliquer le protocole en usage pour les autres chefs d'Etat, c'est-à-dire l'accueil devant l'escalier, la montée par le grand escalier jusqu'à la salle des fêtes, les hymnes échangés debout et puis les deux discours. Et ensuite on se retrouve pour la présentation des ambassadeurs et pour les petits fours à se partager dans un salon de l'Hôtel de Ville. J'ai proposé au maire quelque chose qui mettait plutôt l'accent sur le "peuple de Paris". Qui dit association du peuple de Paris interdit que cela se passe dans les salons quelle que soit leur ampleur. Donc il fallait que ce soit sur la place de l'Hôtel de Ville. Etant entendu qu'à ce

1. Une personnalisation plus précise est difficile à opérer. L'affaire était, en tout état de cause, traitée en haut lieu puisque B. Billaud était en contact avec J. Serisé, secrétaire général à la présidence de la République.

2. Sur cette question, Dayan (D.), «Présentation du pape en voyageur. Télévision, expérience rituelle, dramaturgie politique», *Terrains*, n°15, octobre 1990.

3. «En fonction d'une conjoncture qui varie de visite en visite, qu'il s'agisse ou non du même pays, celles-ci tenteront en effet d'utiliser ce script, pour asseoir leur propre légitimité. La définition de l'événement devient alors l'enjeu d'une bataille pirandellienne» (*ibid.*, p. 22).

stade des préparations, je n'avais pas exclu qu'il y ait un contact direct entre les Parisiens et le Pape. Ensuite, on m'a formellement interdit un contact un peu populaire parce qu'on voulait éviter qu'on voit le Pape dans ce contact, pendant plusieurs minutes, à côté du maire. En revanche, le maire était dans son coin, le pape dans le sien» (entretien avec Bernard Billaud).

Enfin, une photo du pape aux côtés du maire de Paris fut reprise dans le journal municipal. Mais elle se situait dans l'escalier d'honneur et non entourée de la population parisienne. Cet épisode de la visite papale est une illustration de l'enjeu que peuvent revêtir les conflits protocolaires dans toute compétition politique, et ici de l'instrument que représente le rôle de maire de Paris dans cette concurrence. Être le représentant de la capitale permet bien à Jacques Chirac de définir son envergure. Elle ne résulterait pas de la position de responsable de parti qu'il est par ailleurs. A Lionel Jospin (premier secrétaire du Parti socialiste) chargé de débattre avec lui en 1982 lors de la préparation de la loi PLM¹, il répond : *«En tant que maire de Paris et élu de la capitale, je n'ai aucune intention de discuter du statut de Paris avec un responsable de parti»*. Un communiqué signé de Denis Baudouin réitère cette prise de position : *«Si une discussion devait s'engager à propos du statut de Paris, elle ne pourrait avoir lieu qu'avec le Premier ministre, Pierre Mauroy»*².

L'usage des référents historiques parisiens

«Vous voulez savoir quelle idée mythique je me fais de Paris ? Vous allez être déçue. Paris d'abord ne me fait pas peur. J'apprécie naturellement tout ce mythe qui repose sur un fond de vérité d'ailleurs — c'est vrai de temps en temps Paris s'enflamme — mais qui a été aussi considérablement imaginé, et donc si vous me demandiez ce qui m'a le plus impressionné dans l'histoire de Paris, je vous dirais que c'est le fait que l'on vient de découvrir qu'il y avait des hommes sédentaires sur les bords de la Seine, sur le site de Paris, 2600 ans avant le moment où on a pensé qu'il y en avait. Je trouve que c'est très frappant de voir que ce site a été l'objet d'une sédentarisation d'hommes à une époque aussi lointaine. C'est beaucoup plus intéressant. Cela marque bien que Paris, comme d'autres villes de Mésopotamie ou d'ailleurs, a été depuis longtemps un site privilégié» (entretien avec Jacques Chirac).

«Ce faisant, je reste à la fois dans le droit fil de la tradition nationale, celle des libertés et des droits de l'Homme, tradition à laquelle le ville de Paris s'est identifiée, et dans celle du gaullisme qui refuse l'abaissement, la collaboration, l'abdication» (discours de Jacques Chirac à l'occasion de la réception du comité de coordination des organisations féminines juives, 29 avril 1980).

La position de maire de Paris permet à son titulaire de mobiliser un stock de figures constitutives de l'histoire parisienne. Le maire endosse — ou d'ailleurs occulte — certains référents historiques. Dans le cas d'une ville comme Paris et d'une personnalité politique comme celle de Jacques Chirac, l'intérêt de faire jouer de tels mécanismes est double. Les référents historiques parisiens sont célèbres et valorisants (ils ont, en particulier, un retentissement national). L'identité politique de Jacques Chirac étant construite sur une multi-positionnalité, la possibilité de jouer sur les référents historiques parisiens est

1. «Comme premier secrétaire de ce parti et comme élu parisien, je propose à J. Chirac un débat à la télévision sur le statut de Paris», *Le Monde*, 7 juillet 1982.

2. *Le Quotidien de Paris*, 8 juillet 1982.

un bon moyen de compléter ou de rectifier les autres facettes de son identité publique.

Invité à préciser ses représentations de l'histoire de la capitale, Jacques Chirac anticipe le sentiment de déception de son interlocuteur. Devant l'évocation de toute l'imagerie parisienne, il court-circuite le stock d'images forgé au XIXe siècle, pour raviver une forme très consensuelle et peu contraignante du mythe des origines. Cette évocation signe l'absence d'exploitation de toute une généalogie des représentations qu'a pu susciter la capitale. En réalité, l'examen des discours du maire permet de repérer la présence de certains référents de l'histoire politique de la capitale. Mais ceux-ci demeurent très ponctuels et s'inscrivent dans un dispositif qui dépasse largement le rôle mayoral de Jacques Chirac.

Paris républicain

Parmi les référents historiques parisiens mobilisables par Jacques Chirac, la figure républicaine est largement mise à contribution. Cette tradition républicaine, fondée sur les notions de libertés et symbolisée par des dates fondatrices, trouve dans Paris son drapeau et dans l'Hôtel de Ville un sanctuaire.

L'Hôtel de Ville de Paris est, à proprement parler, un «lieu de mémoire». Non pas comme endroit où sont archivés les documents (cadastre, état civil, archives) attestant de la mémoire de la commune (en effet, dans ce domaine, il se trouve en concurrence avec les mairies d'arrondissement), ni comme cadre de nombreux événements historiques de portée nationale. Mais parce qu'il est marqué par une «volonté de mémoire»¹ et s'apparente à une mairie symbole et proclamation² : le bâtiment a été reconstruit dans l'idée d'en faire un mémorial. Les débats précédant sa reconstruction, dans les premières années de la IIIe République, témoignent de cette volonté. Le 24 mai 1871, l'Hôtel de Ville de Paris est détruit par un incendie. Dès l'été 1871, l'assemblée municipale nouvellement élue au cours des premières élections municipales parisiennes de juillet 1871 et siégeant au Palais du Luxembourg, a voté sa reconstruction puis s'est engagée dans la rédaction d'un concours d'architecture³. Les débats concernant les modalités de cette reconstruction ont presque exclusivement porté sur la question de la dimension mémorielle à donner au bâtiment⁴. Pour les partisans de la restauration, il s'agit de restituer

1. «Ce qui les constitue est un jeu de la mémoire et de l'histoire, une interaction des deux facteurs qui aboutit à une surdétermination réciproque. Au départ, il faut qu'il y ait une volonté de mémoire», Nora (P), «Entre mémoire et histoire. La problématique des lieux», in Nora (P.), dir., *Les lieux de mémoire. La République, op. cit.*, p. 35.

2. Sur ces notions, voir Agulhon (M.), «La mairie», in Nora (P.), dir., *Les lieux de mémoire, La République, op. cit.*

3. Ces questions sont analysées dans l'ouvrage rédigé à l'occasion de l'exposition du centenaire de sa construction, *Exposition du centenaire de la reconstruction de l'Hôtel de Ville, 1882-1982* Paris, Imprimerie municipale, 1982 (Ville de Paris, Bibliothèque administrative). Les citations sont extraites de cet ouvrage.

4. L'alternative posée était la suivante : restauration à l'identique ou reconstruction. Dépassant les termes de ce choix, des partisans d'une troisième solution, voulaient laisser en l'état les ruines comme trace des errances révolutionnaires. «L'Hôtel de Ville de Paris a toujours été un nid de révolutions et de révolutionnaires, il faut se garder maintenant qu'il est brûlé de le reconstruire. D'autres mêmes allant plus loin : il faut conserver, disaient-ils, les ruines actuelles, les encadrer de verdure, les exposer à la postérité comme un souvenir des désastres qu'amènent les révolutions et comme une leçon adressée à ceux qui se laissent entraîner à y consentir» (rapport de L. Duc, [suite de la note page suivante])

l'architecture du maître d'ouvrage Le Bocador, témoignage de la Renaissance¹. Pour le camp de la reconstruction, en majorité radical, il faut, au contraire, en faire l'emblème de la fondation de la nouvelle République. Cette double exigence (restitution de l'œuvre de la Renaissance et témoignage républicain) fut le fondement de la reconstruction².

L'évocation de la «maison commune» des Parisiens, des heures de gloire dont elle a été le décor, et plus largement l'insistance sur ce monument comme symbole de certaines valeurs parsèment les discours du maire. Les cérémonies célébrant le centenaire de la reconstruction de l'Hôtel de Ville, en 1982, ont fourni l'occasion d'une évocation très appuyée de la «mémoire républicaine» et, plus précisément, de l'époque fondatrice des premières années de la IIIe République. Dans une rapide leçon d'histoire, la qualité de précurseur de la municipalité parisienne est rappelée à travers son rôle-moteur dans la mise en place de l'imagerie républicaine.

«Il n'est que remarquable de constater que ce fut Paris qui, ne partageant pas les prudences opportunistes de l'Etat, devançant le gouvernement et même se substituant à lui, donna dès 1879 l'impulsion décisive qui allait faire de Marianne le symbole de La République»³. Cette notation est reprise des analyses de Maurice Agulhon. Selon cet auteur, la capitale s'est, en effet, toujours retrouvée en position «d'initiatrice» dans la réalisation et la mise en place des supports iconographiques de la République (effigies sur les médailles, bustes dans les mairies d'arrondissements, statues sur les places publiques parisiennes). Cette position de précurseur s'accompagne, en général, de la promotion d'une effigie républicaine plus combative que celle du gouvernement. Dans ces années de fondation de la République, la majorité radicale du conseil municipal s'opposait donc à la modération des républicains opportunistes du gouvernement. Cet aspect est passé sous silence par Jacques Chirac, qui mobilise une version euphémisée de la mémoire républicaine parisienne. Dans cette reconstruction historique, le souvenir de la Commune — référent historique central de la capitale — est d'ailleurs rejeté en bloc.

«Dès la fin de la commune qui, bien plus que le drame simple et gigantesque à la manière d'Eschyle que croyait y déceler Lissagaray, fut le terrible exemple d'une révolution sans but déterminé et d'une insurrection inconsciente de ses propres conséquences».

La mémoire de la Commune de Paris est un élément encore fortement discriminant des cultures politiques. Paris communard, et plus largement insurrectionnel est absent du patrimoine valorisé par Jacques Chirac. En revanche, est posé l'impératif de réhabilitation de la période d'installation de la IIIe République, «période essentielle de l'histoire contemporaine qui

membre de l'Académie des Beaux-Arts, conseil des travaux d'architecture de la Seine, séance du 6 septembre 1871).

1. Si la naissance de l'Hôtel de Ville peut être datée de l'acquisition par E. Marcel, en 1357, de la «maison des piliers», place de Grève, le bâtiment proprement dit est construit sous François 1er et agrandi sous la Monarchie de Juillet.

2. Le programme fixait comme condition le respect de la façade originelle. Le concours est gagné par les architectes Ballu et Deperthes. L'inauguration du monument a lieu le 13 juillet 1882 en grande pompe républicaine. Ainsi, le décor de l'Hôtel de Ville a pu être analysé comme un «discours de pierre» républicain.

3. Agulhon (M.), *Marianne au combat...*, op. cit., p. 215.

demeure étrangement frappée d'ostracisme». Or, force est de constater que cet épisode peut difficilement être tenu pour proscrit. Les Pères Fondateurs, les principes républicains sont des références très présentes de la culture politique française. Dès lors, la célébration d'un certain «Paris républicain» participe d'un dispositif discursif plus large d'opposition au gouvernement d'union de la gauche. En effet, à partir de 1981, les discours chiraquiens¹ (et plus largement les discours officiels RPR) se sont réorganisés autour de cette notion de défense de la «tradition républicaine». C'est au nom de celle-ci qu'est engagée la dénonciation du gouvernement «socialo-communiste». Plus précisément, l'évocation des principes républicains, renvoie au nécessaire respect des libertés fondamentales de la République. Elle se présente comme la symbiose d'un néo-libéralisme économique «stimulé entre 1981 et 1984 par une conjoncture spécialement porteuse»² et d'un «républicanisme»³ menacé par «le collectivisme», «l'étatisme marxiste»⁴.

En bref, le discours municipal chiraquien subit les infléchissements du discours RPR. La position municipale de Jacques Chirac est alors un moyen de donner une autre version d'un même thème. A la différence du discours partisan, qui repose sur le pathos traditionnel de la dramatisation et de l'exaltation, le discours municipal se situe sur un autre registre (la neutralité de la fresque historique et du discours commémoratif).

Paris gaulliste

Le premier geste de Jacques Chirac, maire de Paris, le jour de son élection, fut de déposer une gerbe à l'Arc de Triomphe en présence des associations d'anciens combattants. Cet épisode est ainsi relaté par le journal *Le Monde* : «Rapidement entouré par la foule, le maire s'est retrouvé sur le toit de sa voiture levant les bras à la manière du Général de Gaulle : les acclamations ont redoublé»⁵. Cette image de Jacques Chirac, les bras levés en signe de V de la Victoire, fut largement diffusée par la presse⁶. Place Charles de Gaulle, entouré de drapeaux tricolores frappés de croix de Lorraine, Jacques Chirac mobilise tous les attributs de la symbolique gaulliste.

Ce travail de construction d'une filiation puise principalement dans les multiples ressources que représente le potentiel commémoratif dont dispose le maire de Paris. C'est ici le passé résistant qui fournit la trame de la filiation

1. Voir sur ces questions Derville (J.), «Le discours des partis gaullistes», *Regards sur l'actualité*, n°165, novembre 1990.

2. Voir sur ce point, les analyses de Baudouin (J.), «Le "moment néo-libéral" du RPR : essai d'interprétation», *Revue française de science politique*, vol. 40, n°6, décembre 1990.

3. J. Baudouin rappelle cette citation de B. Pons : «Les Français auront à choisir entre les marxistes et les républicains» (*ibid.*, p. 842).

4. Cette nouvelle rhétorique apparaît, par exemple, lors des assises du RPR de Toulouse, les 23 et 24 janvier 1982. Le discours prononcé par J. Chirac, président du RPR, en fournit les principaux archétypes : «*Oui, nous nous retrouvons parce que nous ressentons, dans nos cœurs, la résolution de dire à nouveau des vérités fortes et simples. Nous nous retrouvons pour affirmer notre confiance dans les valeurs sur lesquelles se fonde notre foi républicaine... [Notre] mission la plus urgente est de proposer, aux Françaises et aux Français, un idéal qui leur redonne confiance et exalte leur enthousiasme. Cet idéal, nous l'avons. Depuis 1958, les divers mouvements qui nous ont rassemblés ont toujours porté un titre dans lequel figurait le mot République. Nous sommes aujourd'hui le Rassemblement pour la République. Voilà bien notre héritage et notre vocation : c'est l'idéal républicain*» (discours de J. Chirac aux assises nationales de Toulouse, 24 janvier 1982).

5. *Le Monde*, 29 mars 1977.

6. Elle illustre un de premiers articles, dans un hebdomadaire, consacré au nouveau maire sous le titre «Le baroudeur de l'Hôtel de Ville» (*Le Nouvel Observateur*, 1er août 1977).

gaulliste. L'activité commémorative du maire fournit des occasions régulières de faire vibrer cette corde. La célébration des grandes dates de la résistance gaulliste prend, dès 1977, une ampleur particulière. La première commémoration de la Libération de Paris par le nouveau maire de Paris a été, non seulement marquée par un défilé militaire, mais par la diffusion d'un spectacle audiovisuel consacré à l'épopée de la 2^{ème} DB, suivi d'un feu d'artifice. Cette commémoration fut l'occasion d'une polémique entre différents représentants de cette mémoire résistante¹. Le 18 juin 1977 est aussi célébré avec faste. Un spectacle audiovisuel est une nouvelle fois proposé aux Parisiens.

Jacques Chirac utilise ces diverses célébrations pour insister sur une thématique du sursaut qui fonctionne sur une analogie entre cette action résistante commémorée et les exigences actuelles. Une telle thématique est bien la trame de la rhétorique chiraquienne de la période qui précède l'élection européenne de juin 1979.

«L'histoire ne se répète pas, mais à travers la diversité des situations et des personnages, elle met toujours en œuvre quelques facteurs constants [...]. A rien ne servirait l'héroïsme qu'évoque cet anniversaire si nous n'étions capable d'y retremper notre foi. A rien ne servirait de fêter la Libération de Paris, si nous acceptions aujourd'hui des renoncements, fussent-ils insidieux, à la souveraineté nationale, une dégradation quelconque, une érosion même lente des valeurs qu'incarne la patrie» (discours commémoratif de la Libération de Paris, 25 août 1978).

L'évocation de la référence gaulliste est aussi visible dans l'attribution de noms de rues ou le choix des expositions organisées par la ville. Ainsi, en novembre 1979, est organisée une exposition sur Charles de Gaulle. Le même mois, une plaque commémorative est posée boulevard Raspail, où le Général de Gaulle a habité. Dans ce travail de construction d'une filiation gaulliste, la personnalité de l'amiral de Gaulle, qui sera largement mise en avant lors de la campagne présidentielle de 1988, est déjà présente sur la scène parisienne. Trois photos mettent en scène le maire de Paris aux côtés du fils du général de Gaulle. Celui-ci deviendra, d'ailleurs, sénateur de Paris.

La mise à jour de ce travail de production d'un lien avec le gaullisme s'analyse, elle aussi, en référence à la position partisane de Jacques Chirac. Président du RPR, sa légitimité à incarner l'héritage gaulliste est largement mise en cause dans les années 1979-1981. L'usage constaté ici de la filiation

1. Le comité parisien de la Libération, présidé par A. Tollet a refusé de participer à ces manifestations en invoquant le «caractère partisan d'un programme qui méprise la vérité historique». Cette dénonciation se fonde sur l'argument, classique dans la concurrence que se livrent les différents porte-parole officiels de la Résistance, d'une élimination, dans le programme, des mouvements de résistance intérieure au profit de la célébration de la 2^e DB. Des cérémonies concurrentielles sont alors organisées avec l'appui de la Fédération du Parti socialiste de Paris. Une telle concurrence n'est pas un phénomène nouveau dans l'histoire de la commémoration du 18 juin à Paris : «Le 18 juin 1949 est le jour choisi par P. de Gaulle, frère du Général, pour inaugurer l'avenue du général Leclerc, sous la présidence de général de Gaulle. A la nouvelle que les plus hautes autorités de la République, à commencer par Vincent Auriol, président de la République, n'ont pas été invitées, les communistes ont convoqué une contre manifestation "de défense républicaine", devant la mairie du 14^e, à quelques pas de l'avenue d'Orléans. Les partis de "troisième Force" protestent contre le caractère de manifestation partisane donné à la cérémonie par la majorité gaulliste de l'Hôtel de Ville, et ont décidé de s'abstenir d'y participer» (Racine-Furlaud (N.), «Mémoire du 18 juin 1940», communication au colloque *de Gaulle en son siècle*, Paris, UNESCO, 19-24 novembre 1990).

gaulliste par Jacques Chirac dépasse largement l'exercice de sa fonction de maire de Paris. Le président du RPR se trouve engagé, durant les années qui suivent la fondation du RPR, dans une concurrence autour de la définition de la légitimité à incarner l'héritage gaulliste¹.

La rhétorique spatiale

«Et alors là, j'ai découvert Paris, Paris que j'ignorais totalement. Je me suis aperçu que Paris était en réalité composé d'une multitude de petits villages où les gens avaient une convivialité, des relations, des liens que c'était en définitive très attachant, qu'il y avait des caractéristiques très différentes d'un quartier à l'autre, et qu'il y avait une vie très humaine que je n'avais jamais soupçonné jusqu'à présent, qui n'avait rien à voir avec ce qu'il est convenu d'appeler les "salons parisiens" (que je ne fréquentais pas et que je ne fréquente toujours pas) mais un peuple avec toutes ces caractéristiques. Et donc j'ai découvert ce Paris, et au fil de la campagne, j'ai été à la fois surpris, séduit et petit à petit enthousiasmé et je me suis dit : il y a des choses formidables à faire.» (entretien avec Jacques Chirac).

La troisième expression des figures parisiennes renvoie à la nécessité, pour tout maire, de fournir une représentation du territoire dont il est l'élu. Un maire est d'abord l'élu d'un territoire. Son discours de légitimation se fonde donc sur la représentation d'un espace : la commune.

Paris et la Corrèze

Une particularité, dans la carrière et dans la dimension spatiale de l'image de Jacques Chirac, est certainement la permanence d'un double enracinement, en Corrèze et à Paris. Chronologiquement, l'enracinement corrézien est plus ancien : c'est le conseiller municipal de Sainte-Féréole (depuis 1965), le député de Corrèze (depuis 1967) et le conseiller général du canton de Meymac qui se présente en 1977 à la mairie de Paris². Dans le modèle de carrière politique français, la coexistence d'une référence ministérielle ou partisane parisienne et d'une référence électorale provinciale (voire rurale) est, en effet, une pratique courante, pour ne pas dire une règle nécessaire. La majorité des personnalités politiques d'envergure nationale s'appuie sur un enracinement local. Le mandat municipal est un objet de convoitise pour le personnel gouvernemental. Ainsi le cursus «ascendant» classique fondé sur l'enracinement local comme tremplin d'une carrière nationale coexiste avec une cursus «descendant». La recherche d'un mandat municipal (quelle que soit l'importance de la commune) est, en effet, un trait commun à beaucoup de personnalités politiques dont la notoriété nationale est déjà assurée³. Jacques Chirac, lui-même, s'il ne s'était pas engagé dans la bataille parisienne était pressenti pour être maire d'Egletons.

La pratique du «parachutage» en milieu rural est, par conséquent, un modèle répertorié d'investissement des hauts-fonctionnaires en politique. De même la succession, dans une carrière politique, de mandats géographiquement

1. Sur ces questions, voir Haegel (F.), «Dire le gaullisme et se dire gaulliste au RPR», *Revue française de science politique*, vol. 40, n°6, 1990.

2. Parmi la douzaine de personnalités ayant occupé les fonctions de maire de la capitale, seul le premier d'entre eux, J.-S. Bailly, était parisien de souche, un seul, le dernier, fit une carrière nationale (cf. Ambroise-Rendu (M.), *Paris-Chirac*, Paris, Plon, 1987, p. 8).

3. Sur ces questions, voir le numéro de *Pouvoirs*, «Le maire» (n°24, 1983, notamment p. 81-91).

différents (en particulier d'aller et retours entre Paris et la province) est tout aussi repérable. La spécificité de Jacques Chirac tient alors au fait que, simultanément (et non successivement), il incarne en tant que représentant élu deux espaces différents qui n'ont pas un rapport d'inclusion¹. Elu maire de Paris, Jacques Chirac a fait de son enracinement corrèzien une dimension essentielle dans l'ajustement de son portrait d'homme politique. Son choix, dès 1978 — réitéré depuis cette date —, de se présenter aux élections législatives en Corrèze et de ne pas mener le combat à Paris² témoigne de cette volonté de maintenir cette complémentarité entre les deux références, urbaine et centrale d'une part, rurale et périphérique d'autre part. Plus que de complémentarité, il s'agit d'ailleurs plus justement de contrepoids : l'attachement à la Corrèze, dans le cadre d'une stratégie présidentielle et donc nationale, permet d'éteindre les accusations tendancielles de «parisianisme», de «jacobinisme».

De ce point de vue, le rôle de la référence corrèzienne dans l'ensemble des productions qui contribuent à définir «l'identité chiraquienne», est significatif. Dans les autoportraits de Jacques Chirac³, et plus généralement, dans l'ensemble de la production biographique⁴ qui lui est consacrée, «l'identité corrèzienne» est bien centrale. Qui plus est, dans les situations où il doit s'auto-présenter⁵, la référence corrèzienne est généralement la première mobilisée. Ainsi, invité à se définir, lors d'une émission télévisée, Jacques Chirac déclare : «Je suis républicain, démocrate et de tradition corrèzienne»⁶. Le seul trait qui dénote un autoportrait que beaucoup d'hommes politiques pourraient prendre à leur compte est la «tradition corrèzienne», elle supplante comme procédé dénotatif la référence au gaullisme.

Quels modes de justification Jacques Chirac avance-t-il pour asseoir ce double enracinement spatial ? La décision de se présenter à des élections, plus que n'importe quel acte politique, est soumise à une exigence de justification⁷. Se

1. A bien y réfléchir les exemples comparables sont rares. Seul le cas de M. Debré, pendant longtemps maire d'Amboise et député de la Réunion, nous vient à l'esprit.

2. Ce choix est présenté par A. Lhéritier, chargée des affaires corrèziennes au cabinet du maire de Paris, comme une décision personnelle (non pas «rationnelle» mais «affective»), prise contre les conseils de son entourage parisien. Cette pression pour qu'il abandonne son mandat corrèzien est, selon elle, renouvelée à chaque élection législative.

3. En témoignent les entretiens qu'il a pu donner et l'autobiographie non publiée à laquelle F.-O. Giesbert fait écho (*Jacques Chirac*, Paris, Seuil, 1987).

4. J. Chirac a inspiré un large travail biographique, dont les ouvrages consultés suivants : Clessis (C.), Prevost (B.), Wajsman (P.), *Jacques Chirac ou la république des cadets*, Paris, Presses de la Cité, 1972 ; Deligny (H.), *Jacques Chirac ou la fringale du pouvoir*, Paris, A. Moreau, 1977 ; Desjardins (T.), *Cet inconnu nommé Chirac*, Paris, La Table ronde, 1983 ; Szafran (M.), *Jacques Chirac ou les passions du pouvoir*, Paris, Grasset, 1986 ; Jouve (P.), Magoudi (A.), *Chirac, portrait total*, Paris, Carrère, 1987 ; Giesbert (F.-O.), *Jacques Chirac, op. cit.*

5. «Se définir en une demi-minute est probablement le seul exercice qui ne soit pas à la portée d'un homme. Mais si je dois vraiment m'y livrer, je serai beaucoup plus court. Je dirai : je suis corrèzien... Venir de cette terre rude, simple, où les gens ont l'habitude de peiner, de travailler et d'économiser, m'a probablement marqué. Mes racines, mes origines, sont entièrement dans cette terre». Au fil de ces entretiens, la dichotomie entre les Corrèziens et les Parisiens se construit à partir des mêmes catégories de classement. Les auteurs les présentent ainsi : «J. Chirac s'y sent dans son «élément» [en Corrèze], plus familier et accessible aux gens «normaux», clause si importante de son vocabulaire. Classe mentale à part entière de la société française, selon J. Chirac, classe que l'on retrouve partout dans les pierres, cités bétonnières ou en campagne, toutes catégories sociales confondues. Les exceptions sont, à l'entendre, la trop haute société, notamment du «Tout Paris» mondain à laquelle, rappelons-le, il se dit si parfaitement allergique».

6. «L'Heure de Vérité», 30 novembre 1983.

7. Pharo (P.), «Les conditions de légitimité des actions publiques», *Revue française de sociologie*, juillet-septembre 1990, vol. 31, n°3.

présenter aux suffrages des électeurs est la quintessence d'un acte public où il s'agit bien, par définition, de s'engager devant une communauté. L'existence de «profession de foi» — et le terme même qui s'est imposé pour nommer cette pratique électorale — renvoie à la dimension fiduciaire de l'acte de candidature. Faire profession de sa foi, c'est déclarer publiquement la fidélité à sa parole : faire des promesses et démontrer que les promesses passées ont été tenues. Mais si l'élu sortant peut asseoir son discours sur une position déjà légitimée (par le fait même d'être déjà passé par le test électoral), le nouveau candidat doit construire une position qui rende légitime son discours. La justification de l'acte de candidature est donc le fondement qui autorise son discours électoral.

Dans une campagne électorale, deux situations rituelles prennent explicitement en charge cette exigence de justification : la déclaration de candidature et la profession de foi. Ces deux pratiques ne s'adressent pas toujours au même public et interviennent à deux bouts de la séquence électorale. Dans sa déclaration de candidature à la mairie de Paris, Jacques Chirac s'adresse clairement à l'ensemble de la communauté nationale. Il justifie son choix en référence à cet univers, alors que dans sa profession de foi, les destinataires sont les électeurs du 5^e arrondissement. De même, et à la différence d'une déclaration de candidature, la profession de foi s'inscrit à la fin d'une campagne électorale au cours de laquelle a été construit un cadre de référence et où ont été sélectionnés les critères de légitimité les plus pertinents. Une campagne électorale représente bien un modèle de «jeu interlocutoire», au cours duquel «les actions publiques se fixent à elles-mêmes (en particulier par l'entrecroisement avec les actions d'autrui) des contraintes de légitimité auxquelles elles se montrent plus ou moins fidèles»¹. Certains protagonistes («parisiens») de la campagne municipale de 1977 ont tenté d'ériger la notion de «parachutage» en critère d'invalidité des candidatures². Ce critère classique, concession au modèle de l'enracinement local, n'a pas été discriminant. En réalité, le «chauvinisme» parisien n'est qu'un argument de circonstance³. En 1977, s'affrontent au sein de la majorité, deux candidats provinciaux. Le caractère parisien de Jacques Chirac est un argument de secours. Il ne se comprend qu'en prenant en compte les caractéristiques de la candidature de Michel d'Ornano. Dans le journal électoral de l'arrondissement dans lequel il se présente, Jacques Chirac justifiait son choix de Paris en mettant en avant trois types d'arguments qui tous trois renvoient à une échelle particulière :

1 - La lutte partisane nationale : *«Pour éviter que la capitale de la France ne tombe entre les mains des coalisés socialo-communistes».*

2 - L'exemplarité de la ville de Paris : *«Parce que Paris a une valeur d'exemple».*

1. *Ibid.*, p. 398.

2. *«M. Valéry Giscard d'Estaing a désigné M. d'Ornano, maire de Deauville, pour devenir maire de Paris. Je n'ai jamais compris ce qui était à l'évidence une rare maladresse politique. J'ai trouvé cela absolument aberrant, d'abord d'aller chercher un élu de province, après tout il y a beaucoup de Parisiens, et les provinciaux sont très chauvins, les Parisiens le sont un petit peu également... J. Chirac est élu de province mais chef d'un mouvement politique, et né à Paris, parce qu'il est plus parisien qu'un parisien... Il est né à Paris, il a même été baptisé ici à Notre-Dame de Lorette»*, (entretien avec G. Kaspéreit).

3. Les élus parisiens sont rarement d'origine parisienne. Ils avaient, par ailleurs, aussi réfléchi, avant que le jeu se dessine, sur des éventuels parachutages.

3 - Le choix du 5^e arrondissement, à la fois lieu des origines chiraquiennes et historiques : *«J'ai choisi de me présenter dans le 5^e arrondissement parce que j'y suis né et parce que, dans une élection décisive pour la France, c'est au cœur du Paris historique, avec vous, parmi vous que j'ai voulu mener le combat»*¹.

Dans une lettre adressée aux électeurs du 5^e arrondissement se retrouve la même justification :

*«La principale raison de ma décision est que je crois profondément que cette élection aura une valeur d'exemple pour le pays tout entier. Je suis convaincu que c'est à Paris, une fois de plus, que va se jouer le sort de notre société [...]. Si par malheur les Parisiens laissent tomber la mairie de Paris entre les mains des collectivistes, le retentissement en France, dans le monde, serait si grand, le découragement de tous ceux qui vous regardent serait si profond, que la bataille finale des élections législatives serait compromise [...]. Enfin, bien sûr, il y a les raisons de cœur : je connais et j'aime Paris. Comment pourrait-il en être autrement puisque j'y suis né, il y a 44 ans, dans le 5^e arrondissement, puisque j'y ai fait toutes mes études², puisque j'y ai exercé toutes mes fonctions. Et si je suis Corrèzien par mes ancêtres et mes racines familiales, je suis Parisien par mon enfance et ma vie d'homme, en résumé, je suis un Corrèzien de Paris»*³.

Le premier et le principal argument justifiant le choix de se présenter est fondé sur la portée exemplaire du destin politique de Paris. Cette exemplarité est mise sur le compte de son statut de capitale mais aussi sur son histoire. L'exemplarité parisienne conduit en réalité à fondre le référent parisien dans un référent plus large, la nation. Cette figure métonymique, où Paris signifie la nation toute entière, permet dans un premier temps de «délocaliser» l'espace parisien. Une telle construction évacue toute contradiction potentielle entre les deux espaces de référence (Paris et la Corrèze). La contradiction est dépassée par le glissement vers un espace englobant la nation. Elle n'a pas de raison d'être puisque Paris n'est pas conçu comme un espace spécifique mais comme un signe, un symbole.

Le second argument présent dans le discours adressé aux électeurs parisiens est l'argument affectif. Il est doté d'un statut secondaire («Enfin, bien sûr...»). Cette référence à des racines parisiennes (lieu de naissance, d'enfance et de vie) correspond bien à une réalité biographique. Le choix du 5^e arrondissement (arrondissement acquis, qui vient de réélire Jean Tibéri à la députation au premier tour) est à la fois justifié par un argument biographique (lieu de naissance) et par un redoublement de l'argument symbolique (le 5^e, cœur du Paris historique, est le symbole de Paris, lui même symbole de la France entière). Le centre de Paris assume alors tous les attributs de la grandeur de la capitale. Une telle vision de Paris pourrait être rapidement qualifiée de «provinciale», voire de «touristique» : Paris est réduit à sa partie monumentale. En réalité, les représentations des Parisiens, telles que les

1. *La lettre du 5^e*, n°17, mars 1977.

2. D'abord au Lycée Carnot, J. Chirac finit ses études secondaires au Lycée Louis-Le-Grand.

3. C'est nous qui soulignons. Faisant pendant à ces nombreuses références à son «identité corrézienne», la définition de soi comme Parisien ne fait l'objet que d'une occurrence dans le corpus des discours municipaux de J. Chirac : *«Nous sommes ici, mes chers amis, entre Parisiens, et le Parisien ne s'est jamais distingué par son conformisme ou sa servilité. Il a toujours eu le verbe haut et ne s'en est jamais laissé compter par les marchands d'illusion»* (discours à l'occasion du dîner des PME, 15 novembre 1978).

signalent les études menées, confèrent également à ce «centre historique» un statut à part¹. Le cœur historique (au milieu duquel se dresse l'Hôtel de Ville, emblème monumental de cette vocation parisienne) est bien présenté comme le décor de l'histoire².

La même argumentation est, dans ses grands traits, reprise dans le discours adressé aux Corrèziens. Cette construction est flagrante dans le numéro de *L'Essor du Limousin* (1er avril 1977) consacré au compte-rendu des élections municipales. «*La Haute-Corrèze, comme Paris, avec Jacques Chirac a gagné le combat des libertés*», tel est le titre de ce journal. En exergue, est placé un extrait de l'appel lancé par Jacques Chirac, au lendemain du premier tour : «*Provoquer, à Paris et en province, un sursaut des électeurs épris d'une société de liberté ; barrer la route à la coalition du programme commun*», tel était l'appel lancé au lendemain du premier tour [...] cet appel a été entendu à Paris. On peut dire qu'il a été bien compris dans cette Haute-Corrèze à laquelle Jacques Chirac est tant attaché.

Paris villageois et provincial

«L'aspiration de Paris c'est une aspiration villageoise. Je trouve que l'aspiration chiraquienne a été prémonitoire. C'est la seule façon de lutter contre l'uniformisation et je crois que le pire, en matière d'urbanisme, est l'uniformisation. Et par définition, l'idée villageoise suppose que Paris ne soit pas un grand Paris mais plusieurs petits Paris. Chirac ne s'est pas du tout vu comme Haussmann, pas du tout» (entretien avec Jacques Toubon).

«A côté de l'élite intellectuelle ou artistique dont il a été question, microcosme ouvert aux influences étrangères, existe une population — le peuple de Paris chanté par le poète — attachée à sa ville commune comme à sa Province» (discours à l'occasion de la sortie du livre *Le monde a pris le large à partir de Paris*, 9 décembre 1982).

Le «mythe rural»³ est un référent de l'imaginaire social. Les diverses réactivations de pratiques sociales inscrites dans le rural en témoignent (retour à la terre, alimentation «naturelle», etc.). Les discours urbains sur le rural fonctionnent par projection. Comme tout mythe, ils opèrent par fixation (ils

1. L'étude des *mental maps* parisiennes en est une première illustration. Que ce soit du point de vue de la notoriété (les 1er et 6e arrondissements sont les mieux connus), de l'électivité (les 4e et 6e arrondissements sont les préférés), les arrondissements du centre de Paris se détachent dans de très larges proportions. La topographie parisienne, telle qu'elle se dessine à travers les représentations de habitants, s'organise autour d'un centre historique, «berceau de la ville», paré du «charme historique et poétique» de «l'intemporel» et «des origines». L'autre référent symbolique est le mur des Fermiers généraux, démoli en 1859, «il laisse dans la conscience collective la trace d'une mise en ordre social, amorce d'une ségrégation résidentielle fortement présente dans les images sociales du Paris d'aujourd'hui» (Jodelet (D), «Les représentations socio-spatiales de la ville», in *Conceptions de l'espace*, Paris, Université de Paris X, 1982, p. 157).

2. Une étude fondée sur un corpus constitué de débats au Conseil de Paris, d'archives du ministère des affaires culturelles concernant les secteurs sauvegardés et de communication faites à la Commission du Vieux Paris apporte des éléments de confirmation sur l'importance de la notion de «centre», de «cœur» de Paris dans les représentations de la capitale. Il s'agit d'une analyse sémiologique sur les dénominations du Marais : le centre est un objet de désir, un lieu de représentation (des origines et du pouvoir). Voir Laurentin (A.), *L'image du centre : le Marais à Paris. Etudes des langages sur la ville*, Paris, CSU, 1974.

3. Voir le numéro consacré à ce thème «Mythe rural et mythe urbain», *Espaces et Sociétés*, n°24-27, janvier-décembre 1978. Voir aussi sur ces questions, Chamboredon (J.-C.), «Nouvelles formes de l'opposition ville campagne», in Duby (G.), dir., *Histoire de la France urbaine*, tome 5, *op. cit.*, p. 557-573.

figent un état) et épuration (ils simplifient). Si le mythe rural et le paradigme villageois sont des produits très répandus pour appréhender les espaces urbains, ils sont également des figures imposées de la célébration de la capitale. La littérature, les chansons¹, le cinéma foisonnent de cette vision villageoise des quartiers parisiens. Les discours du maire puisent aussi abondamment dans cette imagerie villageoise.

«Que le maire de Paris prendrait volontiers plaisir à faire renaître, au coin du souvenir, le temps heureux où, à l'ombre de ses moulins et de ses treilles, bercé de ses musettes et de ses compatriotes, la Butte était encore un village» (discours de Jacques Chirac à l'occasion de l'inauguration du square Dorgelès, 20 avril 1978).

«C'est à ces "villages", à ces "pays parisiens", que Louis Chevalier a si bien décrits, que la capitale doit d'être autre chose qu'une grande métropole [...]. [Le POS doit] éviter la disparition des ces "bameaux" et "villas", de ces anciennes "grand'rués", de ces villages de caractère provincial que l'on découvre dans cette immense agglomération urbaine» (conférence de Jacques Chirac pour *Le Figaro*, 9 novembre 1979).

«J'en suis pleinement conscient et c'est la raison pour laquelle je me suis efforcé, dès mon arrivée à l'Hôtel de Ville, de rendre Paris à la vie de ses quartiers, en restituant ce qui fût l'âme de ses anciens villages...» (discours de Jacques Chirac à l'occasion de la publication de *La nouvelle histoire de Paris*, 15 décembre 1980).

Le journal municipal est le principal vecteur de cette promotion du «Paris villageois». Sa fonction est d'ailleurs conçue et présentée dans cette optique de substitution à une vie villageoise. Jacques Chirac, dans l'éditorial du premier numéro, justifie ainsi sa création :

«Dans une petite commune rurale, dans une ville d'importance moyenne, voire dans une grande ville, les habitants rendent facilement compte par eux-mêmes de ce qui vient changer leur vie quotidienne [...]. A Paris, cela est beaucoup plus difficile [...], c'est le rôle que s'est fixé ce journal...» (*Ville de Paris*, n° spécial du BMO, juin 1978).

La couverture du premier numéro confirme cette représentation. Sur fond d'une photo d'un marché parisien est écrit : *«Paris capitale, mais aussi Paris aux cent villages : des informations, des conseils pour y mieux vivre»* (*Ville de Paris*, n°1, octobre 1978). La rubrique la plus régulière, mais aussi la plus expansionniste est celle intitulée la *«vie des arrondissements»* où sont présentés les *«projets et travaux»* et les *«animations»* de chaque arrondissement, largement illustrés de photos du maire et des élus dans leurs activités. Vecteur de promotion d'une représentation villageoise de Paris, de telles rubriques sont aussi une occasion de rétribution des élus concernés. Elles peuvent même être considérées comme un instrument de compensation symbolique, à l'égard d'élus qui ne disposent pas d'un grand poids au sein de la municipalité. Outre cette rubrique régulière, ce thème villageois est repris à de nombreuses autres reprises. A partir d'avril 1981, un supplément *Villages de*

1. «Sans doute le mot "parisien" survit-il – sévit-il – dans les chansons surtout qui affirment et agissent autant d'incantations, tam-tam de nos forêts à nous. "Paris reine du monde", "Ah qu'il était beau mon village"» (Chevalier (L.), *Les Parisiens*, Paris, Hachette, 1967, p. 25).

Paris relate une histoire anecdotique des quartiers parisiens, «son souci est d'être fidèle à ce qui fait la personnalité des villages de Paris»¹.

Le journal municipal fait aussi un part importante aux représentations provinciales de la capitale. Il est ainsi significatif que, dès le n°6 (décembre 1979) du journal *Ville de Paris*, se mette en place une rubrique : «Les provinciaux à Paris» (sous-titrée, dans l'esprit d'un Rastignac parti à la conquête de la capitale : «A nous deux Paris»)².

«Au cours des siècles, ce sont les provinciaux qui, pour une grande part, ont contribué à l'accroissement de la population parisienne. Venus de leurs régions d'origine, ils ont eu leurs quartiers privilégiés, leurs associations, se sont spécialisés dans certains métiers. Il en reste des traces aujourd'hui. c'est cette aventure que nous allons raconter, dans une série d'articles» (Ville de Paris, n°6, décembre 1979).

La production d'un territoire est bien d'abord un travail de représentation, mais celui-ci ne passe pas exclusivement par une activité discursive. Il peut être à la fois pris en charge par les pratiques politiques. Les activités festives sont des techniques privilégiés de territorialisation³. Dès 1977 et sous l'impulsion de Jean de Préaumont, adjoint chargé du tourisme, sont mises en place, à l'échelon des arrondissements, des activités festives. L'exemple le plus connu est celui des bals «Paris-villages» du 14 juillet. Annonçant la création de ces festivités, le journal municipal précise : «La fête nationale est l'occasion de créer dans la capitale l'ambiance villageoise de festivités d'autrefois»⁴.

La survivance et le dynamisme des associations régionales dans la capitale sont aussi des procédés de consolidation des références régionales d'origine de l'identité des Parisiens. La mobilisation des réseaux régionaux n'est bien sûr pas un phénomène politique importé avec Jacques Chirac. Les études historiques⁵ sur la formation de la population parisienne, en particulier celle de Louis Chevalier⁶, ont montré que Paris est de longue date un foyer important d'immigration provinciale. La structuration de «colonies régionales» dans la capitale est un phénomène important dans l'histoire sociale parisienne⁷. Les réseaux de solidarité régionaux déterminent l'appréhension que le nouveau migrant a de la vie urbaine. L'imbrication entre

1. *Ville de Paris*, n°22, mai 1981.

2. Les diverses «colonies régionales» qui forment la population parisienne sont alors passées en revue : «Les Bretons» (n°7, janvier 1980) ; «Les Alsaciens ou l'intégration réussie» (n°8, février 1980), Les Savoyards : «Ces hommes qui venaient du froid» (n°9, mars 1980) ; «Les gens du Nord» (n°11, mai 1980) ; «Les Franc-comtois», n°12, juin 1980 ; «Les Gascons» (n°13, août 1980), «Les Provençaux» (n°14, septembre 1980) ; «Les Antillais» (n°15, octobre 1980) ; «Les Normands de Paris» (n°20, mars 1981).

3. «Il n'en reste pas moins qu'il n'y a pas de territoire sans proclamation, marquée par des cérémonies de territorialisation, des rituels ou par auto-proclamation qui pallient le manque de légitimité symbolique de la relation par une emphase et une grandiloquence ornementale», Joseph (I.), *Le passant considérable. Essai sur la dispersion de l'espace public*, Paris, Librairie des Méridiens, 1984, p. 24.

4. *Ville de Paris*, n°4, juin 1979.

5. Chevalier (L.), *La formation de la population parisienne au XIXe siècle*, Paris, PUF, 1950 ; Pourcher (G.), *Le peuplement de Paris, origine régionale, composition sociale, attitudes et motivations*, Cahier de l'INED, n°43, Paris, PUF, 1964 ; Retel (J.-O.), *Eléments pour une histoire du peuple de Paris au XIXe siècle*, Paris, rapport CSU, 1977.

6. Chevalier (L.), *La formation de la population parisienne au XIXe siècle*, op. cit., p. 45.

7. Elle est aussi largement reprise sous la forme de stéréotypes dans la production littéraire du XIXe siècle (Balzac, Sue, Zola). Les témoignages historiques viennent préciser ce tableau. Le plus connu est Nadaud (M.), *Léonard, maçon de la Creuse*, Paris, Maspéro, 1976.

origine régionale et vie parisienne ne se matérialise pas seulement dans des réseaux (amicalisme), mais aussi dans des pratiques (choix professionnels, manifestations culturelles, choix de l'habitat) et dans des représentations. Enfin plus récemment, avant 1977, le leader politique de la capitale, Christian de la Malène (rapporteur général du budget de 1965 à 1977 et chef-de-file de la majorité), aveyronnais d'origine, utilisait déjà largement cette technique d'implantation politique.

«De la Malène est aveyronnais et il a fait toute sa carrière politique sur les Aveyronnais. Tous les bistrots sont aveyronnais. Si vous êtes aveyronnais, vous avez leurs voix, quelle que soit votre étiquette politique. Ils veulent un aveyronnais [...]. Je crois qu'il (Chirac) a raison, ils ont le sentiment qu'on les reconnaît, non pas en tant que parisiens mais en tant qu'exilés. Moi, je suis breton, je suis à Paris mais je suis breton, je suis à Paris mais je suis auvergnat [...]. Pour moi c'est une bonne appréciation de la vie politique parisienne [...]. Pierre-Christian Taittinger a fait une chose amusante, il a fait une association des Parisiens de Paris (nés à Paris de parents parisiens), ils ne sont pas très actifs...» (entretien avec André Fanton).

A partir de 1977, de telles pratiques prennent un caractère plus systématique¹. La «colonie» corrézienne² en est la cible privilégiée. Le réseau associatif des corréziens de Paris est organisé — comme d'autres réseaux régionaux à Paris — à partir des lieux d'origine. Les amicales des Corréziens d'origine se divisent entre les associations de Haute-Corrèze et celles du pays de Brive. Si les premières sont très liées à Jacques Chirac, les secondes lui sont étrangères (l'opposition politique entre Jacques Chirac et Jean Charbonnel, maire de Brive, en est la principale cause). L'association des originaires d'Ussel est la principale amicale en terme de nombre (environ 1000 adhérents). Son secrétaire général est M. Orliange, chauffeur de taxi retraité³, Mme Monod (épouse de Jérôme Monod et petite fille d'Henri Queuille) préside cette association dont Jacques Chirac est le Président d'honneur. Au sein du cabinet du maire, la «cellule Corrèze» veille sur les activités corréziennes du maire tout autant que sur les «Corréziens de Paris», objet de particulières sollicitudes.

A côté d'une rhétorique spatiale dominante, certains écarts sont imputables aux variations de positions et de circonstances politiques. Les représentations spatiales des acteurs politiques se décryptent aussi à partir de leur système de position. Ainsi, l'analogie de l'espace parisien à un espace villageois ne recueille pas le même crédit selon la position occupée. La complexité sociologique de l'espace parisien impose d'analyser toute vision simplificatrice de celui-ci en portant une attention particulière à l'intérêt de

1. L'initiative de réunir des offices de tourisme provinciaux aux Halles «dans des édifices d'architecture régionale : maisons quercynoise, corrézienne, alsacienne, basque, bretonne, savoyarde, provençale» est signalée dans le journal municipal (*Ville de Paris*, n°2, janvier 1979).

2. Aucune statistique permettant d'évaluer cette communauté n'a été trouvée. Selon A. Lhéritier, les Corréziens de Paris seraient la deuxième communauté de provinciaux après les Aveyronnais. Sur les pratiques de migration des Limousins (dont font partie les Corréziens), voir les travaux historiques de Corbin (A), *Archaïsme et modernité en Limousin au XIXe siècle*, Paris, Rivière, 1975. Voir aussi Raison-Jourde (F), *La colonie auvergnate de Paris eu XIXe siècle*, Paris, commission des travaux historiques de la Ville de Paris, 1976.

3. Si la structuration professionnelle des Corréziens de Paris semble se diluer au sein de la nouvelle génération (en particulier, du fait que beaucoup de jeunes corréziens sont dans la fonction publique), les «types professionnels» étaient encore très nets il y a une vingtaine d'années : cafetiers, commerçants de fruits et légumes, taxis (originaires du plateau de Millevaches).

toute personne — en fonction de sa position sociale ou politique — à promouvoir certaines représentations. Globalement, les élus devenus en 1983 maires d'un arrondissement sont, comme le souligne Christian de la Malène (qui — faut-il le préciser — n'a pas choisi ce type d'implantation), les plus fervents promoteurs d'une représentation «villageoise» de Paris.

«Naturellement, les élus souhaitent qu'il y ait un patriotisme local, c'est plus vrai dans les arrondissements périphériques que dans les arrondissements centraux. Qu'il y ait un petit patriotisme local dans le 14e, à Belleville et ailleurs... Les élus le souhaitent, le claironnent, le vantent, et quelques personnes qui tournent autour des structures locales aussi... Ça ne correspond absolument pas à la réalité des Parisiens... Les Parisiens ne sont pas du 14e, ils sont de Paris. D'ailleurs, ils habitent le 14e et le lendemain vont habiter le 13e, et leur grand-mère habite le 16e, leur enfant va à l'école dans le 1er, eux travaillent ici... Leur femme travaille ailleurs. Il y a relativement peu de structures dans l'arrondissement, en traversant la rue, on n'a pas l'impression de changer de commune» (entretien avec Christian de la Malène).

La promotion d'un modèle spatial dépend aussi des conjonctures politiques. Deux représentations spatiales sont, en réalité, en concurrence dans le discours chiraquien. La première repose sur l'assimilation de l'espace parisien à une collection de villages. Mais dans certaines occasions, le thème de «Paris-villages» est gommé au profit d'une représentation contradictoire¹, plus «jacobine» de la capitale. C'est ainsi que le refus de la fragmentation de Paris, de sa «balkanisation», est le principal thème d'opposition à la réforme de 1982 mettant en place des maires d'arrondissements : la préservation de l'unité de la «commune de Paris» est placée au premier plan. La mise en scène de cette riposte témoignait de la mise en place d'un dispositif symbolique caractéristique d'une volonté de mobilisation de la mythologie parisienne. Le maire, qui exceptionnellement portait une écharpe tricolore, se tenait devant la tapisserie représentant la devise parisienne, entre deux drapeaux tricolore. Sa déclaration débutait par ses mots :

«La ville de Paris, capitale de la France, est menacée de dissolution et de dislocation... Ce qu'aucun gouvernement depuis l'origine des temps, qu'il fut monarchique, impérial ou républicain, n'avait osé faire, voici que le pouvoir socialo-communiste veut aujourd'hui l'entreprendre pour assouvir une vindicte politique : il cherche ni plus ni moins à supprimer la commune de Paris, à briser l'unité et l'intégrité de la ville dont l'histoire, deux fois millénaires, se confond avec celle de la Patrie, incarne tous nos combats pour la liberté et symbolise le rayonnement mondial de la nation».

Insistant sur la conséquence d'une telle réforme qui conduirait à «la disparition de la Ville de Paris en tant que commune»², il poursuivait :

1. Cette contradiction est relevée par M. Jeantet (MRG) : *«Puis quelques mois et quelques années plus tard, il a fleuri [le thème de "Paris-Villages"]. Un certain J. Chirac, maire de Paris, commençait à comprendre qu'il correspondait à un désir des Parisiens de vivre autrement dans la capitale. Mais M. Chirac s'il est prêt, par intérêt électoral, à reconnaître la notion de "village" sur les affiches municipales, ne semble pas décidé à la voir appliquée dans les faits».* Le Monde, 7 juillet 1982.

2. La même argumentation est reprise par E. Leroy-Ladurie : *«Depuis le Moyen-Age, Paris a toujours formé une unité... On n'écartèle pas Florence ou New York, on ne charcute pas Rome ou Athènes, on n'atomise pas Paris. Le boulevard Saint-Germain ne change pas d'essence en passant le 5e ou le 6e arrondissement... Au fait pourquoi vingt villes ? Pourquoi pas 40 ou 50 ?».* Le Monde, 9 juillet 1982.

« Quel nom prendra chacune de ces vingt communes nouvelles ? Laquelle sera choisie pour être le siège des pouvoirs publics et la capitale de la France ? Laquelle s'appellera Paris ? [...] Quant à faire de Paris une communauté urbaine comparable à Lille, Roubaix Tourcoing, c'est une insulte à la raison et à l'histoire [...]. Paris, dans la diversité de ses quartiers, est un grand corps solidaire et vivant. Paris bat d'un seul cœur. Paris est unique et le restera.

C'est pourquoi j'appelle toutes les Parisiennes et les Parisiens à se mobiliser pour sauver l'unité de la ville.

J'appelle toutes les Parisiennes et tous les Parisiens à exiger du gouvernement l'organisation d'une consultation populaire qui leur permette de dire librement et démocratiquement l'avenir qu'ils choisissent.

J'appelle toutes les Parisiennes et tous les Parisiens à exprimer au-delà de leur attachement à leur quartier, leur volonté d'être des Parisiens, habitants d'une seule et même ville : Paris la "grand ville", le Paris de Villon et celui de Hugo, le Paris conquérant du 14 juillet et le Paris martyrisé de l'occupation, Paris compagnon de la Libération, le "Paris de la lutte avec la laideur, la tyrannie et la matière" et comme le rappelait Giraudoux "les quelques hectares du monde où il a été le plus pensé, le plus parlé, le plus écrit, le carrefour de la planète qui a été le plus libre", en un mot Paris qui ne veut pas mourir.

La célébration de l'unité communale signale en creux l'absence d'une telle appréhension de l'espace parisien dans les conjonctures ordinaires. De même, la notion d'agglomération et l'intégration de Paris dans un ensemble urbain plus vaste ne sont qu'exceptionnellement évoquées.

La manière dont Jacques Chirac a fixé les traits de son nouveau rôle en 1977 et dont il a incarné le fait de représenter Paris repose, dès lors, sur une ambivalence. La dominante constatée qu'il s'agisse des manières d'être maire mais aussi des représentations parisiennes (historiques et spatiales) reposent sur l'oubli de traits spécifiques parisiens. Identité urbaine et mémoire parisienne sont non seulement marginalisées mais quasiment niées au profit d'une harmonisation entre Paris et la province. A l'instar de la construction constatée dans la déclaration de candidature de Jacques Chirac, la capitale est alors dotée d'un statut de la symbole de la nation toute entière. Tout comme le maire de Paris devient le représentant de l'ensemble des maires de France, Paris condense les attributs d'une France rurale et villageoise et porte les emblèmes d'une histoire nationale en quelque sorte lissée. Mais ce type de représentation de la capitale coexiste avec un usage national de la position de maire de Paris. Le rôle de maire prend place dans le système que forment les différentes positions occupées par Jacques Chirac. Le jeu de représentation parisien ne se comprend qu'en référence aux différentes facettes de l'identité politique chiraquienne et aux stratégies qui les accompagnent.